AR Prefecture
016-211601836-20260720-42_2026-DE
Reçu le 21/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juillet 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Participants au vote : 11
Absents excusés : 2
Pouvoirs : 2

Le 20 juillet deux mille vingt-six à 19h30, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 13 juillet 2026.
Date de l'affichage en mairie : 13 juillet 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN,, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents excusés : Justine MARZACK,Vincent VAN DER VELDEN.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Alexis MICHALLEK.

Délibération n° 42_2026 : modification des statuts de la communauté de communes de Charente Limousine.

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire de Charente Limousine a validé le 1er juillet 2026 une modification des statuts emportant restitution aux communes de deux compétences relatives au cadastre et au "petit patrimoine".

Cette modification doit être approuvée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils communaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée, c'est-à-dire 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement, la moitié des conseils municipaux représentant au moins 2/3 de la population totale de la communauté.

Il est proposé au conseil d'approuver cette modification aboutissant à la suppression des tirets 2 et 7 de l'article 6 des statuts :

Version actuelle	Modification proposée
Article 6 : la communauté de communes exerce les compétences facultatives suivantes : ... - mise en place des moyens d'un suivi de la gestion de l'espace sur le territoire : la numérisation du cadastre des communes et la retranscription cadastrales avec le concours du service des impôts ; ... - Rénovation du petit patrimoine dans le cadre d'une programmation concernant au moins 1/3 des communes ; ...	Article 6 : la communauté de communes exerce les compétences facultatives suivantes : ... - ~~mise en place des moyens d'un suivi de la gestion de l'espace sur le territoire : la numérisation du cadastre des communes et la retranscription cadastrales avec le concours du service des impôts~~ ; ... - ~~Rénovation du petit patrimoine dans le cadre d'une programmation concernant au moins 1/3 des communes~~ ; ...

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification dans les termes ci-dessus des statuts de la communauté de communes de Charente Limousine.

Participants au vote : 11	Pouvoirs : 2	Abstentions : 2	Pour : 9	Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le maire, Armand AGOSTINELLI

MAIRIE de LESIGNAC DURAND 16 (Charente)